

CABINET DU HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE Bureau de la communication interministérielle

Nouméa, le 24 août 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

PRECISIONS SUR L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Le haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie souhaite rappeler les règles de droit en matière d'inscription sur les listes électorales.

Le dépôt des demandes d'inscription sur la liste électorale spéciale pour la consultation est clos depuis le 18 juin 2018. La liste définitive sera publiée le 31 août à l'issue des travaux des commissions administratives spéciales.

Comme pour toute élection, une personne qui estimerait avoir été omise en raison d'une erreur purement matérielle pourra, à partir du 1^{er} septembre, saisir le juge d'instance jusqu'au jour du scrutin, conformément à l'article L. 34 du code électoral.